

Municipalité Notre-Dame-des-Bois

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Notre-Dame-des-Bois tenue le 11 mai 2021, à 19 h 30, via l'application zoom, sous la présidence de Madame Micheline Robert, Mairesse.

Sont présents :

District # 1 Vacant	District # 2 Monsieur Gérard Doyon
District # 3 Madame Rita Fortier	District # 4 Monsieur Claude Granger
District # 5 Monsieur Alfred Jr Beaudin	District # 6 Madame Marie Bourgoïn

Secrétaire d'assemblée : Michel Marceau, directeur général et secrétaire-trésorier.

1 Ouverture

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par la présidente.

2 Ordre du jour

2021-05-080 Présentation et adoption de l'ordre du jour

ATTENDU QUE les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour;

Il est proposé par Monsieur Alfred jr Beaudin,
Appuyé et résolu unanimement;

D'adopter l'ordre du jour tel que déposé et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

Adoptée

3 Procès-verbal

2021-05-081 Procès-verbal de la séance ordinaire du 13 avril 2021

ATTENDU QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 avril 2021;

ATTENDU QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

Il est proposé par, Madame Marie Bourgoïn;
Et résolu unanimement;

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 avril 2021.

Adoptée

4. Trésorerie

2021-05-082 Dépôt des états financiers 2020

Le conseil municipal prend acte du dépôt, par le directeur général et secrétaire-trésorier, du rapport financier 2020.

2021-05-083 Crédit pour les hôteliers et restaurateurs

ATTENDU QUE les hôteliers et les restaurateurs de Notre-Dame-des-Bois ont été affectés par la pandémie.

Il est proposé par Alfred jr Beaudin;
Appuyé et résolu unanimement;

QUE la municipalité offre un crédit représentant l'équivalent des taxes municipales de 2020 associés à l'exploitation des commerces dans les domaines de l'hôtellerie et de la restauration.

2021-05-084 Dépôt des listes

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose un résumé des salaires versés et la liste des dépenses autorisées par les employés, le tout, selon le règlement de contrôle et suivi budgétaire;

Dépôt du rapport des revenus et dépenses.

2021-05-085 Comptes du mois d'avril 2021

IL EST PROPOSÉ, par Monsieur Claude Granger;
Appuyé et résolu unanimement.

QUE le conseil prend acte de la liste des comptes payés en vertu des dépenses incompressibles, de la délégation d'autoriser des dépenses du directeur général et secrétaire-trésorier et des autorisations de paiement de comptes en regard des décisions prises dans le cadre de la séance ordinaire du 13 avril 2021. Les chèques # 202100160 à # 202100200 sont émis.

Adoptée

5. Ressources humaines

6. Citoyens et organismes locaux

2021-05-086 Demande de la Cinquième Saison

ATTENDU QUE La Cinquième Saison offre des services fort appréciés par les citoyens

IL EST PROPOSÉ, par Madame Marie Bourgoin;
Appuyé et résolu unanimement.

QUE la municipalité verse la somme de 1 000 \$ par année pour une période de 5 ans pour la Cinquième Saison.

2021-05-087 Vote pour les personnes de plus de 70 ans

CONSIDÉRANT que l'élection générale municipale aura lieu le 7 novembre 2021 en contexte de la pandémie de la COVID-19;

(suite de la résolution # 2021-05-087)

CONSIDÉRANT que le directeur général des élections a édicté, conformément à l'article 3 de la *Loi visant à faciliter le déroulement de l'élection générale municipale du 7 novembre 2021 dans le contexte de la pandémie de la COVID-19* (L.Q. 2021, c. 8), le *Règlement modifiant certaines dispositions en matière municipale afin de faciliter le déroulement de l'élection générale municipale du 7 novembre 2021 dans le contexte de la pandémie de la COVID-19* ((2021) 153 G.O.Q. II, 2111B), lequel est entré en vigueur le 15 mai 2021 et modifie, notamment, certaines dispositions de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (RLRQ, c. E-2.2) et le *Règlement sur le vote par correspondance* (RLRQ, c. E-2.2, r. 3) (ci-après : le *Règlement du DGE*);

CONSIDÉRANT qu'en vertu du deuxième alinéa de l'article 659.4 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, tel que modifié par l'article 40 du *Règlement du DGE*, la municipalité peut adopter une résolution afin de permettre à toute personne qui est inscrite comme électrice ou électeur sur sa liste électorale et qui est âgée de 70 ans ou plus le jour fixé pour le scrutin d'exercer son droit de vote par correspondance, si une telle personne en fait la demande;

CONSIDÉRANT que le cadre légal et réglementaire pour administrer cette modalité de vote est désormais fixé et en vigueur;

CONSIDÉRANT qu'en vertu des troisième et quatrième alinéas de l'article 659.4 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, telle que modifiée par l'article 40 du *Règlement du DGE*, une résolution doit être prise au plus tard le 1^{er} juillet 2021 et une copie vidimée de celle-ci doit être transmise, le plus tôt possible après son adoption, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ainsi qu'au directeur général des élections.

Il est proposé par Marie Bourgoïn;
Et résolu unanimement;

De permettre à toute personne qui est inscrite comme électrice ou électeur sur la liste électorale et qui est âgée de 70 ans ou plus le jour fixé pour le scrutin qu'elle puisse voter par correspondance pour l'élection générale du 7 novembre 2021 et pour les recommencements qui pourraient en découler, si elle en fait la demande;

De transmettre à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ainsi qu'au directeur général des élections une copie vidimée de la présente résolution.

7. Affaires nouvelles

2021-05-088 Épandage d'abat poussière sur l'ensemble des chemins

ATTENDU QUE le réseau routier de Notre-Dame-des-Bois compte près de 75 kilomètres de chemins en gravier;

ATTENDU QUE la Municipalité procède chaque année à de l'épandage d'abat-poussière sur certains chemins, en gravier, afin de limiter l'apparition de poussière sur ces chemins;

ATTENDU QU'il y a lieu d'adopter une politique pour préciser les critères menant à décider sur quels chemins il y aura ou non de l'épandage d'abat-poussière;

Il est proposé par Monsieur Alfred jr Beaudin,
Appuyé et résolu unanimement;

QUE L'abat poussière soit appliqué selon les modalités suivantes :

(suite de la résolution # 2021-05-088)

CRITÈRES :

L'épandage sera effectué sur les chemins ou le volume de circulation motorisé et le nombre de résidents le justifie.

APPLICATION :

Une première application d'abat poussière se fera au printemps, dès que possible après le dégel.

La deuxième application, seulement lorsqu'elle est jugée nécessaire, se fera en temps opportun et selon les recommandations du responsable des travaux publics.

En raison des conditions météorologiques, la durée et les fréquences des opérations peuvent varier.

À moins de circonstances météorologiques exceptionnelles qui auraient comme effet d'endommager la surface de roulement des endroits précisés dans la présente Politique, aucune opération de nivelage ne sera réalisée en cours d'année aux endroits où de l'abat-poussière aura été appliqué en cours d'année.

NOUVELLES DEMANDES :

Les demandes visant à appliquer de l'abat-poussière dans un nouveau secteur devront être acheminées à la Municipalité au plus tard le 1^{er} mai de chaque année. Aucun épandage, de quelque façon que ce soit, ne sera réalisé à aucun autre endroit que ceux spécifiés dans la présente Politique.

FINANCEMENT :

Ces travaux seront financés avec les recettes de la taxe foncière.

Les citoyens qui ont payé une taxe de secteur pour l'abat poussière seront remboursés via un crédit de taxation.

PROGRAMME 2021 :

Domaine des Appalaches	
	KM
Du 39	2,6
Gaudreau	0,35
Nancy	1,3
Charles	1,55
Clinton	2,445
Est	1
Perdrix -Lièvre - 45 Sud	1,6
Ours	2,2
Étangs	1,25
Sommet	0,25
Jacques	1,42
Josée - Chasseur	1,365
Linda	1,15
Luc	1,13
Pierre	0,95
Abeilles	0,26
Grand-duc	0,9
Gratiosa	0,35
Hibou	0,23

Jean	0,25
Lavigne	0,4
L'Original	0,175
Anik	0,275
Apaches,	0,18
Appalaches	0,95
Benoît Nord	0,47
Benoît Sud	0,5
Brigitte	0,375
Bûché	0,3
Carole	0,4
Chantal	0,075
Claude - Loutre	0,675
Corbeau	0,63
Corine	1,1
Coyote	0,225
Forêt	0,7
Aigle	0,95
Étoiles	0,8
Outardes	0,55
Lac	0,17
Pic-Bois	0,26
Soleil	1,07
Soleil-Nord	0,435
Écureuils	0,2
Fernand	0,32
France	0,29
Georges	0,5
Ginette	0,165
Gisèle	1,475
Grand chemin de l'Est	1
Henley	0,1
Honora	0,24
Jeanne	1,075
La liberté	0,15
Lambert	0,175
Léonard - Gaudreau	0,25
Épervier	0,65
Lièvre	0
Lisa-Bousquet	0,55
Loup	0,2
Madeleine	0,7
Malard	0,7
Marie-Claude	0,175
Marthe	0,25
Maxime	0,5
Sous-total	<u>43,88</u>

Autres chemins privés

Chemin Marcil	1,64
---------------	------

Sous-total 1,64

1er Rang	3,25
2e Rang	5,4

Rg Saint-Pierre	2,05
Route de L'Église	6,85
8e Rang Ouest	4,35
8e Rang Est	3,8
10e rang Est	0,99
10e rang Ouest	4,65
Chemin station d'épuration	0,53
Chemin Vaillant	0,47

Sous-total 32,34

Grand total 77,86

Adoptée

2021-05-089 Horticulture

ATTENDU QUE le conseil souhaite embellir les espaces publics.

Il est proposé par Monsieur Claude Granger,
Appuyé et résolu unanimement;

QUE Madame Stéphanie Audet effectue le taillage de haie de cèdres du pavillon Orion au prix de 440 \$ + taxes et enjolive l'enseigne de bienvenue du côté nord (4 visites) + paillis au prix de 984\$ +taxes

Adoptée

2021-05-090 Service d'animation estivale

ATTENDU QUE le conseil souhaite offrir un service d'animation estivale.

Il est proposé par Monsieur Alfred jr Beaudin,
Appuyé et résolu unanimement;

QUE la municipalité embauche trois animateurs et une coordonnatrice.
Adoptée

2021-05-091 Construction d'une dalle de béton au dépôt

ATTENDU QUE le conseil souhaite compléter le dépôt municipal

Il est proposé par Monsieur Alfred jr Beaudin,
Appuyé et résolu unanimement;

QUE la municipalité confie à l'entreprise Chalet des Appalaches pour la somme de 4 828.95\$ taxes comprises la construction d'une dalle en béton pour recevoir les conteneurs d'huile et de peinture.

Adoptée

2021-05-092 Abri pour le sable

ATTENDU QUE le conseil souhaite acheter un abri permanent pour la réserve de sable afin de préserver l'environnement.

Il est proposé par Madame Marie Bourgoin,

(suite de la résolution # 2021-05-092)

Appuyé et résolu unanimement;

QUE la municipalité octroie un budget de 23 000 \$ pour l'achat d'un abri permanent pour la réserve de sable.

QUE Claude Granger et Michel Marceau soient délégués pour faire cet achat.

Adoptée

2021-05-093 Réfection des douches à l'aréna

ATTENDU QUE le conseil souhaite effectuer une rénovation des douches de l'aréna en raison du fait qu'elles sont en très mauvais état.

Il est proposé par Monsieur Gérard Doyon,
Appuyé et résolu unanimement;

QUE la municipalité **retienne** la proposition de Plomberie Christian Fortier : 6 959.22\$ avant les taxes pour faire la modification de la plomberie sur la tuyauterie de drainage. Dans ce prix ils ont inclus le matériel et la main-d'œuvre pour le remplacement des deux chauffe-eaux existants ainsi que faire les correctifs sur la tuyauterie de drainage. Nous avons inclus dans ce prix 2 chauffe-eaux 60 gallons, 3 nouvelles douches ainsi que la robinetterie.

Adoptée

2021-05-094 Achat de gravier

ATTENDU QUE le conseil souhaite effectuer plusieurs travaux d'entretien des chemins.

ATTENDU QUE pour ce faire nous avons besoin de gravier.

Il est proposé par Madame Marie Bourgoïn,
Appuyé et résolu unanimement;

QUE la municipalité **retienne** la soumission des Services Forestier Stéphane Blais :

6 976 tonnes de 03/4 livré pour 75 000\$.

Adoptée

2021-05-095 Douches oculaires et chauffe-eau au garage municipal

ATTENDU QUE le conseil souhaite doter les ouvriers de douches oculaires au garage.

ATTENDU QUE le chauffe-eau du garage doit être remplacé en raison de son âge.

Il est proposé par Monsieur Alfred jr Beaudin,
Appuyé et résolu unanimement;

QUE la municipalité **retienne** la proposition de Plomberie Christian Fortier : 3 450.68 \$ avant les taxes pour l'installation d'une douche oculaire au garage municipal. Ce prix comprend le matériel et la main-d'œuvre pour l'installation de la douche oculaire, un

(suite de la résolution # 2021-05-095)

chauffe-eau 60 gallons et un mitigeur pour réguler la température de l'eau pour la douche oculaire.

Adoptée

2021-05-096 Avis de motion pour le règlement modifiant le règlement sur la gestion contractuelle

Le conseiller Monsieur Alfred Beaudin Jr donne un avis de motion qu'un règlement sera présenté pour le règlement modifiant le règlement sur la gestion contractuelle en vue de son adoption.

2021-01-097 Présentation du règlement modifiant le règlement sur la gestion contractuelle

Le conseiller Monsieur Alfred Jr Beaudin présente le règlement modifiant le règlement sur la gestion contractuelle en vue de son adoption.

2021-05-098 Demandes au MTQ

ATTENDU QUE le conseil souhaite sécuriser les accès à l'école.

Il est proposé par Monsieur Gerald Doyon,
Appuyé et résolu unanimement;

Que la municipalité demande au ministère des Transports du Québec :

QU'ils installent des pancartes de stationnement interdit l'hiver sur le côté sud de la rue Principale Ouest entre le bâtiment situé au 25 de la rue Principale Ouest et la route de l'Église.

QU'ils installent deux arrêts obligatoires sur la route principale à l'intersection des routes de l'Église et du Parc.

Qu'ils installent sur la route 212 de pancartes indiquant la présence d'une zone scolaire.

2021-05-099 Proposition de la route des sommets

ATTENDU QUE la route des sommets a demandé à la municipalité de soutenir ses efforts au niveau de l'affichage et de l'aménagement de certains équipements.

Il est proposé par Monsieur Claude Granger,
Appuyé et résolu unanimement;

Que la municipalité réponde favorablement aux demandes qui ont été formulées.

8. Varia

9. Période de questions

Début : 19 :53

Fin : 21 :29

10. CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, la présidente déclare la clôture de l'assemblée.
Il est 21h29.

Micheline Robert
Mairesse

MICHEL MARCEAU
Directeur général & Secrétaire-trésorier